



PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS DE L'ARTISANAT ET FORMATION EN LIGNE

LES DOCUMENTS SUPPORTS DU PROGRAMME MULTIMEDIA DES METIERS
MIS EN LIGNE A L'ADRESSE (VERSION FRANCAISE) :

TAPIS

Fiche métier

Consultables sur l'url suivant : <http://www.dfp.gov.ma/artisanat>



TAPIS



Fiche métier :

Qu'est-ce qu'un artisan de tapis ?

L'artisan de tapis confectionne manuellement des tapis, il conçoit et réalise les tapis par l'application d'une variété de techniques de tissage réclamant un grand nombre d'opérations, d'étapes diverses mais complémentaires. Fabriquer un tapis est un véritable art malgré les progrès qui ont eu lieu dans les domaines de l'industrie, la fabrication des tapis noués à la main est encore réalisée aujourd'hui à peu près de la même manière qu'il y a des siècles.

Généralement, le tapis marocain se scinde en deux grandes familles de tapis : Principalement un tapis à point noué appelé le tapis citadin et le «tapis rural», qui regroupe le tapis à point noué et le tapis conjuguant à la fois des motifs tissés à des motifs noués. S'ajoutant à ces deux grandes familles, l'«hanbel» qui se distingue par l'intégration des points de broderie et des paillettes.

Quel est le profil d'un artisan de tapis ?

Le métier de l'artisan du tapis est un métier d'art nécessitant un travail manuel soigneux. Il implique donc des caractéristiques principales liées à une bonne perception et la reconnaissance des formes et des couleurs, à de la concentration, à la précision et la minutie, à des habiletés manuelles, techniques et artistiques telles que la dextérité des gestes manuels et l'harmonisation des couleurs. Comme c'est un travail d'équipe, l'artisan du tapis doit avoir un sens de gestion, d'organisation et de supervision. Sur le plan physique, ce métier amène l'artisan du tapis à effectuer des gestes fins et répétitifs et le soumet à des contraintes posturales qu'il doit supporter pendant les étapes de fabrication de l'ouvrage.

Quelles sont les principales activités d'un artisan de tapis?

Un artisan de tapis peut être indépendant ou salarié rémunéré selon la quantité de mètres carrés produits et la qualité du tapis réalisé. Il fabrique à la main des tapis par nouage, coupage et tassement des fils souvent en laine. Il travaille seul ou en équipe en fonction de la nature de l'ouvrage, de sa complexité, du temps requis et de l'équipement nécessaire. Il peut se spécialiser dans certaines tâches comme le tissage ou le montage du métier. De manière générale, l'artisan de tapis procède au calcul des matières nécessaires à la production, s'approvisionne en matière première, établit un échancier et répartit les tâches entre les coéquipiers. Enfin, il assure le suivi de la production de l'ouvrage.

Quelles sont les conditions d'accès et la durée de formation ?

Durée de formation : 2 ans - **condition d'accès** : fin de la 3ème année du collège ou certificat de spécialisation professionnelle.